

Le **Réseau** coordonne les services d'évaluation et de consultation ainsi que de formation. Pour chacun de ces domaines d'intervention, différents types de services sont offerts:

- **Les évaluations préliminaires** déterminent l'admissibilité aux services, la nature et le type de services requis. Les évaluations préliminaires comprennent aussi le dépistage au niveau préscolaire.
- **Les évaluations spécialisées** fournissent les données qui permettent d'élaborer des plans d'intervention personnalisés pour les élèves.
- **Les consultations** aident les membres de l'équipe d'apprentissage, facilitent l'organisation et la planification de l'apprentissage et la gestion des différences afin de mieux répondre aux besoins des élèves ayant des besoins spéciaux.
- **La formation** est offerte pour les intervenants scolaires sur une variété de sujets relatifs aux élèves ayant des besoins spéciaux dans le but de faciliter des expériences positives d'apprentissages pour tous les élèves.

Sélection	Coût	Services d'appui	Résultats visés	Langue	Traduction	Renseignements personnels
-----------	------	------------------	-----------------	--------	------------	---------------------------

### Descriptions des services par discipline (version .pdf)

Audiologie	Aveugle et malvoyant	Éducation physique adaptée	Ergothérapie	Orthophonie
Physiothérapie	Préscolaire	Programmation éducative	Psychologie	Sourd et malentendant

Certains services d'évaluation, de consultation ou de formation sont offerts en collaboration avec d'autres fournisseurs comme les consultants des équipes RECS, des services de santé ou des praticiens privés.

### Critères de sélection

Les critères de sélection sont ceux émis par le ministère de l'Éducation (*Alberta Education*) pour les élèves ayant des besoins éducatifs graves et sévères, moyens et légers. Les services sont offerts aux :

- Élèves ayant des besoins graves ou sévères à partir de 2 ans et 6 mois au 1er septembre.
- Élèves ayant des besoins éducatifs légers ou moyens au niveau du comportement, de l'apprentissage, de la communication, de l'intellect ou sur le plan physique à partir de 3 ans et 6 mois au 1er septembre.
- Parents et intervenants afin de mieux les outiller dans leur travail auprès des élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux.

### Coût des services

La prestation des services offerts aux écoles et aux milieux préscolaires est rendue possible grâce aux subventions du ministère de l'Éducation – Special Education Branch et de l'Alberta Children and Youth Initiatives – Student Health Partnership. Les services fournis par les consultants sont basés sur un tarif horaire de 50 \$ l'heure. La facturation suit la prestation des services. Le montant facturé à l'école ou au Conseil scolaire est basé sur la prestation des services directement fournis à l'élève. Dans le but d'assurer l'accès équitable aux services à travers la province, les coûts de déplacement, les frais d'hébergement et de séjour des consultants sont assumés par le **Réseau**. Ces services peuvent comprendre :

- La révision des dossiers et la préparation pour l'offre de services;
- Les évaluations initiales et les rencontres avec l'équipe d'apprentissage;
- L'évaluation pour la programmation;
- La consultation pour déterminer les priorités d'action, les buts et les objectifs et les interventions pertinentes;
- La rédaction de rapport;
- L'interprétation des résultats et la présentation des rapports;
- La consultation suivant la mise en œuvre du plan;
- La communication avec d'autres fournisseurs de services;

- Le modelage de stratégies ou d'approches;
- L'adaptation ou la modification de la programmation;
- Toute autre fonction complétée pour l'élève.

### Services d'appui en adaptation scolaire

L'équipe multidisciplinaire du *Réseau* appuie les écoles dans le développement et la mise en œuvre de programmes éducatifs complets pour élèves avec des besoins d'apprentissage complexe.

Des services éducatifs spécialisés sont essentiels pour plusieurs élèves ayant des besoins spéciaux afin de leur faciliter l'accès et la participation dans un programme éducatif approprié.

Les consultants du *Réseau* participent comme membre de l'équipe d'apprentissage de l'élève. Les consultants peuvent :

- offrir un profil complet des forces et des besoins de l'élève; en collaboration avec les membres de l'équipe d'apprentissage, déterminer les priorités et les buts éducatifs;
- offrir des recommandations spécifiques qui peuvent être incluses dans le plan d'intervention personnalisé ou le plan de transition de l'élève;
- offrir un suivi continu dans la mise en œuvre des interventions et des adaptations;
- suivre le progrès de l'élève;
- déterminer la nécessité et l'intégration des aides technologiques;
- offrir des occasions de formation à l'équipe d'apprentissage selon les expertises des consultants.

La consultation, le suivi des programmes des élèves et la formation de l'équipe d'apprentissage sont des composantes essentielles du modèle de consultation. Le temps sur place est surtout consacré à la consultation avec l'équipe d'apprentissage sur des questions de modifications de programme, de stratégies d'évaluation, d'adaptations et du bilan du progrès de l'élève.

Les adaptations possibles au niveau de la salle de classe peuvent comprendre le programme d'études, les stratégies d'apprentissage et d'évaluation, le milieu physique ou social, la technologie et l'équipement ou le matériel.

Le service direct pour l'élève comprend les évaluations préliminaires, le modelage de stratégies ou d'approches et les évaluations spécialisées.

Les recommandations offertes par le *Réseau* sont conçues pour être intégrées dans la vie scolaire de l'élève. L'équipe d'apprentissage détermine un plan d'action à partir des recommandations pertinentes pour leur contexte particulier. Cette approche se base sur la croyance que les habiletés enseignées dans un contexte naturel sont plus facilement assimilées et généralisées. L'approche incite l'élève à développer une plus grande indépendance fonctionnelle et de participer davantage à des activités et des routines appropriées à son groupe d'âge.

### Résultats visés

Pour **l'élève**, les résultats visés par le modèle de consultation contribuent à :

- améliorer l'accès de l'élève à son milieu d'apprentissage;
- améliorer la participation de l'élève à son milieu scolaire;
- améliorer les apprentissages de l'élève.

Pour **l'équipe d'apprentissage** impliquée dans le programme de l'élève, le modèle vise surtout à :

- augmenter les connaissances de l'équipe d'apprentissage par rapport aux stratégies qui permettent de mieux répondre aux besoins des élèves ayant des besoins spéciaux;
- améliorer les habiletés de l'équipe d'apprentissage à développer et mettre en œuvre des programmes éducatifs complets pour les élèves avec des besoins différenciés d'apprentissage.

Pour les **parents** le modèle de consultation vise à :

- augmenter leurs connaissances des besoins de leur enfant dans le contexte scolaire;
- augmenter leur capacité d'appuyer les buts éducatifs de leur enfant.

### Services dans la langue dominante de l'élève

Dans le contexte minoritaire franco-albertain, il est important d'ajuster les interventions pour les élèves qui ont une faible maîtrise du français. Pour les élèves anglo-dominants, les étapes suivantes respectent les normes par rapport à la langue d'intervention en adaptation scolaire :

- La première évaluation se fait en anglais;
- Les interventions conséquentes se font en français;
- La première évaluation en français est complétée quand l'élève a été exposé à la langue cible, par exemple, le français, pendant deux ans.

### Traduction et rédaction des rapports en anglais

La politique du *Réseau* en ce qui concerne la rédaction et la traduction des rapports en anglais respecte la mission de l'éducation francophone. Aucun rapport ne sera traduit pour les parents puisque les services du *Réseau* sont destinés aux écoles afin d'appuyer la programmation éducative de l'élève. Seules exceptions seront faites pour le parent monoparental anglophone, deux parents anglophones ou dans des cas d'analphabètes francophones et ce après une approbation particulière de la direction du *Réseau*.

Un sommaire en anglais d'un rapport rédigé en français sera fait seulement à la requête d'un médecin ou autre professionnel de santé et lorsque son nom et ses coordonnées sont indiqués sur la demande de services. Les coûts de traduction seront assumés par le *Réseau*. Aucune traduction ne sera faite sans la remise d'une demande de services et du consentement du parent pour la transmission d'un rapport confidentiel et où les raisons pour lesquelles une traduction est nécessaire.

Lorsque la demande de services est initiée par un professionnel de la santé anglophone, le rapport complet sera rédigé directement en anglais afin d'éviter les coûts de traduction au *Réseau*. Il est important d'indiquer sur la demande de services lorsque ceci est le cas et de s'assurer d'inclure le nom et les coordonnées du bureau du professionnel de la santé.

### Protection des renseignements personnels

Le *Réseau* est engagé à protéger la confidentialité des informations privées que l'on lui confie. Le *Réseau* respecte les exigences de la Loi de la province de l'Alberta sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (Freedom of Information and Protection of Privacy Act – la loi FOIP) et suit les politiques et procédures établies par le Conseil scolaire Centre-Nord (la tutelle du Réseau) - voir les politiques, références B – 2200, B – 2201 et B – 2202 au site web suivant : [www.csrncn.ab.ca](http://www.csrncn.ab.ca).

Toute question au sujet de la régie, la collecte, l'utilisation ou la divulgation des renseignements personnels confiés au *Réseau* doit être adressée à la direction du *Réseau*.

Il est à noter que les renseignements inclus dans une demande de services, les rapports et les notes au dossier, sont des documents confidentiels et sont la propriété de l'école et, par extension, du conseil scolaire. La responsabilité d'assurer la protection de ses renseignements personnels dans le milieu scolaire revient à la direction d'école. Dans le milieu préscolaire, cette responsabilité revient à la personne responsable du service préscolaire. Dans la pratique, les renseignements personnels sont gardés dans le dossier de l'élève et entreposés sous clé. Seules les personnes directement impliquées dans le dossier de l'élève peuvent avoir accès à ses renseignements personnels. Pour plus d'information au sujet du contrôle et de la protection des renseignements personnels communiquez avec le coordonnateur de FOIP de votre conseil scolaire ou consultez le site web suivant : [www.foip.gov.ab.ca](http://www.foip.gov.ab.ca) .